

MOUVEMENT 2026
**APPEL À CANDIDATURE POUR POSTE SPÉCIFIQUE DONNANT LIEU
À COMMISSION D'ENTRETIEN**

**Professeur des écoles en Unité Pédagogique Spécifique (UPS) auprès
des Enfants Issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV)**

Retour des candidatures pour le 18 janvier 2026, délai de rigueur

Commissions d'entretiens prévues le mercredi 25 février et les mercredis 04 et 18 mars 2026 (des dates supplémentaires pourront être ajoutées au regard du nombre de candidats)

Référence : circulaire n° 2012-142 du 2 octobre 2012.

Cadre général :

- L'enseignant affecté sur ce poste devra contribuer à l'accueil et à la scolarisation des EFIV en liaison avec les équipes pédagogiques des écoles recevant ces élèves, dans le cadre d'un territoire défini en fonction des besoins recensés par l'IEN.
- Poste rattaché administrativement à une école en fonction des EFIV présents sur le territoire.
- Travaille sous l'autorité hiérarchique de l'IEN de la circonscription et en lien fonctionnel avec l'IEN en charge de la mission départementale EFIV.
- Concourir à la mise en œuvre des objectifs définis en matière de scolarisation dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage en Gironde.

Missions :

- Assurer l'enseignement auprès des EFIV (itinérants ou semi-sédentaires) de la PS au CM2 : soutien de l'ensemble des apprentissages avec une attention particulière portée à la maîtrise de la langue.
- La mise en œuvre de ce soutien pédagogique s'inscrit majoritairement en classe d'inclusion. La mise en place des temps de co-enseignement sera un objectif de travail collectif.
- Les obligations réglementaires de service sont celles d'un professeur des écoles.
- Soutenir le retour en établissement des EFIV suite à une période d'instruction en famille
- La participation active aux actions de liaison école-collège contribuera à la continuité des parcours scolaires sur l'ensemble du cycle 3 et à la prévention du décrochage scolaire.
- Être en soutien de l'équipe éducative comme personne ressource (directeurs, enseignants, familles) notamment au niveau du suivi de la scolarité (aide à la mise en place du LSU et valorisation des acquis).
- Travailler avec les familles et les partenaires associatifs pour accompagner le parcours scolaire. Ce travail partenarial devra être facilité autant que possible, en fonction des besoins de service (participation à des réunions, des formations spécifiques...)
- Soutenir l'entrée en scolarisation des 3 ans par des actions spécifiques contextualisées (notamment les rentrées de PS).
- Dans le cadre de la politique nationale de l'« aller vers pour faire venir », selon les besoins identifiés et avec l'accord de l'IEN, aller ponctuellement à la rencontre des familles sur les lieux de vie dans un objectif de médiation scolaire.
- Participer aux réunions du groupe départemental et présenter un rapport d'activité annuel à l'IEN en charge de la mission EFIV.
- Participer à des groupes de travail départementaux ou académiques.

L'enseignant s'inscrira dans une démarche de formation professionnelle et prendra part aux actions organisées par l'IEN chargé de la mission « EFIV » et par le CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des élèves allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs).

Connaissances et capacités attendues :

- Connaissance des publics EFIV et des enjeux actuels
- Capacité à prendre en charge un public d'une très grande hétérogénéité : pratique reconnue de la pédagogie différenciée, utilisation des outils numériques
- Disponibilité, adaptabilité et mobilité
- Aptitudes au travail en équipe et avec les différents partenaires, dans un environnement complexe (capacités d'écoute, de médiation, de concertation...)
- Bonne maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur...)
- Aptitudes à la construction et à la formalisation de projets, à la production de bilans
- Capacité à organiser et coordonner un ensemble de dossiers

Les enseignants affectés sur un poste UPS - EFIV à titre définitif n'ont pas à répondre à l'appel à candidature. Ils participent au mouvement avec une priorité équivalente à un avis « favorable » sur l'ensemble des postes EFIV.

Les avis obtenus à compter mouvement 2024 demeurent valables pour le mouvement 2026, sans avoir à répondre à l'appel à candidature.

Pour postuler : remplir la démarche Colibris et y joindre un CV accompagné d'une lettre de motivation

RAPPEL :

- pour pouvoir être traités dans le cadre du mouvement, les vœux doivent être saisis par le postulant ; se présenter devant la commission d'entretien ne suffit pas à postuler.